



CHSCT 13 : Inquiétudes sur les emplois et la santé des agents!



Ce CHSCT se réunissait sous son format actuel avant que n'entre en application la loi dite de « transformation de la fonction publique » qui refonde les instances du dialogue social (fusion entre autre des CHSCT et des CT). Afin de le rendre prétendument plus efficace, elle supprime de facto la représentation syndicale dans beaucoup d'instances paritaires ou la réduit à portion congrue en limitant la présence des OS (suppression notamment des CAP mutations). L'administration qui avait déjà toute latitude pour imposer in fine ses projets souvent délétères à grand coup de réformes et de restructurations parfois rampantes, souvent galopantes aura désormais les coudées franches pour en accélérer encore le rythme pourtant vertigineux.

Annexe : notre déclaration préalable

LIMINAIRE AU CHS CT du 03 octobre 2019

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration,

Ce CHS CT se tient dans un contexte de destruction massive des services publics. Malgré un plan « com » savamment orchestré, le gouvernement prépare un repli sans précédent de la présence territoriale de l'ensemble des services publics. Cela se traduit également par une dégradation inédite des conditions de travail et de la santé au travail des agentes et agents du Ministère. Solidaires Finances réaffirme son opposition au projet de déstructuration du réseau de la DGFiP qui ne peut qu'entraîner des conséquences mortifères en termes d'exercice des missions de service public et de conditions de travail des personnels. Le premier

risque psychosocial au sein du ministère est constitué par l'ensemble des réformes qui sont en fait de véritables plans sociaux.

Pour Solidaires Finances toutes les administrations doivent mettre sur la table l'ensemble des projets qu'elles portent et qui impactent ou impacteront la vie des agents. Solidaires Finances rappelle aux directions leur obligation de résultats en matière de sécurité qui incombe à tout employeur, privé comme public, au titre de l'article L. 4121-1 du code du travail. Il s'agit pour elles de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des personnels face à ces projets particulièrement néfastes. Qu'on parle de DGFIP ou de DGDDI, on ne saurait trop exhorter l'État à être particulièrement prudent dans ses ambitions réformatrices.

Gérald Darmanin survolté par le Prélèvement à la source, semble vouloir faire souffler une tempête dans les services qui lui sont rattachés. Alexandre Gardette a rendu sa copie sur la fusion du recouvrement fiscal (DGFIP, Douanes). La Douane devrait être amputée de ses missions fiscales (11 taxes sur 14) et de leur recouvrement d'ici 2024. L'annonce de cette nouvelle et importante réforme est d'une grande violence ; elle est ressentie comme un couperet par les agents des Douanes. Pire encore, alors que jusque-là les réformes s'enchaînaient sans pause, on a passé un nouveau cap avec l'annonce d'une réforme qui débute avant même la fin de la précédente : le resserrement du réseau comptable de la douane ne se terminera qu'en novembre, alors que les transferts vers la DGFIP ont déjà commencé : la nouvelle recette interrégionale de Marseille est d'ores et déjà menacée de disparition ! La spécialisation de certains bureaux, présentés alors comme assurant la pérennité de ces bureaux est aujourd'hui la cause de la menace de fermeture. D'un autre côté, la pression temporelle pesant déjà lourdement sur les personnels de la DGFIP va encore s'accroître : les agents de la Trésorerie de Marseille Amendes, déjà en situation de souffrance, devront recouvrer les amendes douanières. Ces annonces de réformes viennent contredire la politique actuelle de prévention et bien être au travail tant prônée ces dernières années. Le dernier exemple en date vient du bureau de douane de Toulon, qui, déjà touché par la perte du DAFN (rapport Gardette) a également appris ces derniers jours la perte de la liaison turque. Qu'en est-il de l'avenir des agents de ce bureau ? Les agents sont souvent réduits au rôle de variable d'ajustement. Il faut se souvenir que si l'État a les moyens de fonctionner et de mener une politique, c'est grâce à eux.

Solidaires Finances vous alerte sur les risques en matière de santé et de sécurité que fait peser le rythme beaucoup trop rapide des réformes qui se succèdent sans laisser le temps de bilans nécessaires sur l'efficacité ou la pertinence des différentes mesures prises. Ce changement perpétuel qui fait, défait et refait sans repères engendre de facto une dégradation des conditions de travail et une détérioration sans précédent de la santé de l'ensemble des agents.

Enfin, Solidaires Finances a inscrit plus particulièrement, à l'ordre du jour de cette séance le problème de fermeture du restaurant administratif de Borde. Nous reviendrons sur le sujet lors des débats, en particulier sur le peu de communication et d'informations données aux membres du CHSCT. (par exemple qu'en est-il du rapport d'expertise, la DRFIP a-t-elle l'intention de le communiquer ?).

D'ores et déjà, nous profitons de cette instance pour vous remettre la pétition signée par les agents

demandant l'attribution de titres-restaurant pour compenser le préjudice financier subi par cette fermeture

Nous Rappelons que Solidaires Finances revendique pour tous une restauration collective de qualité et à prix raisonnable à proximité du lieu de travail .

La délégation SOLIDAIRES Douanes



SOLIDAIRES Douanes était représenté par **Vincent FINKBEINER** et **Thierry LEGRAND**.
Pour plus de précisions, les contacter.



Introduction

S'il est une instance qui pose problème à la haute hiérarchie, c'est bien le CHSCT. Et pour cause, l'administration à travers ses mandats est bien souvent confrontée aux dommages que causent les plans d'actions qu'elle promeut bien souvent hâtivement et sans réelles concertations ni études d'impacts préalables. Pour preuve l'hyper spécialisation de certains bureaux entièrement dédiés à une compétence fiscale particulière (l'exemple du DAFN est à ce titre frappant), lesquels bureaux sont voués à disparaître une fois leurs missions fiscales transférées (cf rapport Gardette). D'où la volonté farouche de l'administration de bâillonner cette instance sous couvert d'un dialogue social rénové.



A) Les points à l'ordre du jour sur les problématiques Douane

1 / BUREAU DE TOULON



A la suite de l'annonce officielle du départ de la ligne roulière turque de Toulon, Solidaires a profité de la séance du CHSCT du 3 octobre afin d'interpeller le directeur de Aix-en-Provence sur le devenir plus qu'incertain du bureau et les craintes légitimes des agents. En effet, selon Denis Martinez, ce sont 8 agents qui sont concernés par le dédouanement à Toulon-Brégaillon et la perte de la ligne turque qui représente une chute de 70 % de l'activité .

À cela s'ajoute la perte du DAFN annoncée par le rapport Gardette, avec 8 nouveaux emplois menacés dans le bureau. Au final, ce sont donc 16 agents qui sont concernés sur un bureau en comptant 29 au 1er septembre 2019, soit plus de la moitié !

Selon le Directeur, le Port de Toulon, la CCI du Var ainsi que la préfecture se sont mis en ordre de bataille pour trouver de nouveaux débouchés pour le port mais la

2/ BSE Marseille-port



A la suite du droit d'alerte déposé par les membres du CHSCT, une expertise a été mandatée pour mesurer les gaz nocifs inhalés par les agents effectuant les contrôles au JO.

Les premières mesures prises par l'administration ont été de limiter l'exposition à deux heures contre six heures auparavant.

Les tests ont été faits sur trois jours mais dans des conditions très différentes que celles habituellement connues par les agents :

premier jour venteux, ce qui diminue de fait les polluants inhalés, deuxième et troisième jour après l'installation de ventilateur. Par ailleurs, les tests ont été faits lors des journées relativement calmes. Ces remarques, faites par Solidaires ont été confirmées par les experts de Véritas, selon

tâche est rendue plus complexe par la proximité de la zone pyrotechnique de l'armée.

Il s'est engagé à informer les agents de l'état d'avancement du dossier au moins une fois tous les trois mois.

S'agissant du DAFN, des arbitrages seraient encore en cours avec le CIMer suite au rapport Gardette.

Solidaires suivra de près ces dossiers et compte d'ores et déjà faire un droit de suite au prochain CHSCT.

3/ Recette interrégionale de Marseille

Le receveur interrégional adjoint est venu présenter un point d'étape de la centralisation comptable ainsi qu'un plan d'actions pour faire face aux difficultés apparues au fur et à mesure de la centralisation comptable. Ce plan fait suite à une inscription dans le registre SST de la recette faite début juillet par les membres du service comptabilité.

Le RI adjoint a présenté les points saillants : un plan de formation interne afin d'intégrer les nombreux nouveaux agents, un système de groupe d'activités au sein du SIC, demandé par les agents ainsi qu'une plus grande présence de la hiérarchie de proximité.

Selon lui, « le plus dur reste à faire avec la mise en place du plan d'action ».

Si le constat est partagé par Solidaires sur les difficultés rencontrées au sein de la RI, celles-ci étaient prévisibles et même prévues pour certaines. En effet, la fusion des quatre Recettes Régionales de l'interrégion, du fait de leurs grandes spécificités respectives, ne pouvaient permettre d'économies d'échelle en matière de RH.

Pour autant, des suppressions de postes ont bien accompagné les fermetures de recettes versantes. De plus, la publication récente du rapport Gardette quelques jours plus tôt fait croître un peu plus l'inquiétude parmi les agents, alors que certains viennent de subir une restructuration avec la fermeture de leur recette d'origine.

lesquels il peut toujours y avoir un problème de la représentativité des mesures.

Ils ont également ajouté que, une fois le risque détecté, certaines molécules devaient faire l'objet de mesures réglementaires annuelles.

C'est par exemple le cas du benzène qui est un CMR (cancérogène, mutagène, reprotoxique). Si la situation est acceptable au titre des jours de test, elle doit malgré tout rester sous surveillance. En l'absence du directeur régional de Marseille lors de l'étude du point, l'assistante de prévention n'a pu se prononcer sur la pérennisation des mesures pour les prochaines années. Une réponse est attendue pour le prochain CHSCT à la fin de l'année.

Cependant, le sujet sera évoqué prochainement lors de la visite sur Marseille du bureau DG-RH4 qui a en charge la santé, sécurité au travail.

Enfin, des mesures seront également réalisées au bureau de Marseille-Port (hangar 17), pour évaluer les risques causés par les fumées des bateaux.

4/ Camion scanner sur Fos-Port-Saint-Louis.



Un nouveau camion scanner est en cours d'achat pour armer la brigade scanner de Fos, qui devrait passer à 9 agents, soit deux équipes et un chef. L'appel d'offre ayant été publié récemment, la livraison est programmée selon la cheffe du PLI entre août et octobre 2020. Les agents seront rattachés à la BSE de Port-Saint-Louis avec un adjoint spécifique à leur tête.

Le camion a vocation à œuvrer principalement sur le bassin Est du GPMM mais pourrait également être armé dans l'ensemble de l'interrégion.

Comme dénoncé dans notre liminaire, la précédente réforme n'est pas encore finie que la nouvelle commence avec le transfert de taxes vers la DGFIP, comme celle sur les boissons non alcoolisées (BNA) ou certaines composantes de la TGAP. Sur ce dernier point, M. Peruilhé s'est voulu rassurant : rien ne change pour les deux prochaines années.

Durant ce délai, des aménagements sont prévus pour améliorer au maximum les conditions de travail des agents.

Passé ce délai, par contre, rien n'est assuré pour la pérennité de la recette.

5/ BSI Aix-en-Provence

A la suite de l'enquête du CHSCT suite au suicide du collègue de la BSI d'Aix en 2017, les représentants du personnel ont demandé une expertise externe sur la brigade afin d'évaluer les éventuels dysfonctionnements qu'ils soupçonnaient. Cette expertise, qui n'avait aucunement pour objet de trouver d'éventuels responsables, s'est achevée avec une présentation du diagnostic par le cabinet d'expertise en séance plénière et à mis à jour de nombreuses carences dans le système de prévention existant. Ainsi, si de nombreux acteurs de prévention ont pu être identifiés, il a plutôt été constaté une forme d'éclatement de la prévention : beaucoup d'acteurs superposés mais peu de coordination.

De même, le système de prévention semble, paradoxalement, être encore plus dans l'action curative que dans l'action préventive. Il manque en effet des outils d'identification des risques et des situations de souffrance dans l'organisation audité. Le cabinet d'expertise a constaté une mauvaise remontée d'information, point pourtant essentiel dans la prévention des risques.

Les recommandations seront présentées le 12 novembre au CHSCT. Ce sera l'occasion d'une réflexion sur la possibilité de les mettre en application en douane et dans les autres directions du CHSCT 13.



Des pertes d'emplois en perspective, encore et toujours ! La souffrance au travail peut conduire à des extrémités tragiques...

L'administration va-t-elle encore se dédouaner ?



B/ Point d'information sur les conséquences du rapport Gardette en douane et à la DGfip



Ce point d'information demandé par Solidaires a eut lieu le 11 octobre, alors qu'aucun représentant de l'administration des douanes n'était présent : la venue de représentants de la direction générale, dont RH4 responsable de la santé sécurité au travail (!) a eu raison de leur venue. Leur absence a été déplorée par Solidaires Finances, qui a immédiatement demandé la réinscription du point à l'ordre du jour du prochain CHSCT à la fin novembre.

S'en est suivi un débat sur l'inscription même de ce point en CHSCT alors que, selon le Président du CHSCT, représentant la DGFIP, ce n'est qu'un rapport parmi tant d'autres. Pour Solidaires, suivi par la CGT, le rapport Gardette, longuement commenté par Gérald Darmanin lui-même, repris dans le projet de loi de finances pour 2020 et présenté comme tel, tant auprès des organisations syndicales douanières qu'auprès des administrateurs des douanes à Tourcoing (en présence du DGFIP et ancien DG des douanes J. Fournel) n'est pas un simple rapport mais une commande politique que le gouvernement entend appliquer de manière totalement dogmatique.

De même, il entraînera des suppressions de postes nombreuses dans en douane, créé des RPS pour les agents menacés, dont certains subissent des restructurations successives, sans pour autant améliorer les conditions de travail des agents de la DGFIP qui vont subir une augmentation de leur charge de travail sans moyens supplémentaires.

Pour montrer son opposition à ce projet funeste et en écho à ce qui s'est fait en intersyndicale nationale, Solidaires a fait voter (à l'unanimité des représentants du personnel) le voeu suivant :

« Les représentants du personnel du CHSCT 13 demandent l'arrêt du processus de transfert de taxes de la DGDDI vers la DGFIP. Ils réclament à ce que le cycle de GT afférents ne soit organisé qu'après présentation en CTR du cadre global précisant les modalités d'organisation à moyen terme de la DGDDI, de ses missions pérennisées, de son réseau et du déroulement de la carrière des agents, ainsi que sa déclinaison locale en CHSCT et en CTSD. »

Les agents ne sauraient être une main d'œuvre taillable et corvéable à merci.

Ce sont encore les dépositaires d'une administration régaliennne, et doivent donc être considérés pleinement en tant que tels.